



## DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération du 8 décembre 2016, le Conseil Municipal de Concarneau a décidé la mise à l'enquête publique du projet de **déclassement du Domaine Public de la rue Jean-Jacques ROUSSEAU**.

#### **HISTORIQUE :**

Le déclassement de la rue Jean-Jacques ROUSSEAU intervient dans le cadre d'un projet immobilier du Groupe NEXITY, en lieu et place d'une ancienne usine de boîtes métalliques, propriété de CROWN CORK COMPANY.

*Historique : Connue des concarinois sous le nom de BMA (Boîtes Métalliques d'Arvor), devenu Carnaud-BMA, ensuite Carnaud-Metalbox puis Crown Cork, le site de fabrication de boîtes de conserve, installé depuis 1935 en centre-ville, a été démoli en 2009. Il a été désaffecté et barriéré, faute pour Crown Cork de trouver un acquéreur, jusqu'en 2016.*

*Une usine qui, durant des dizaines d'années, aura connu une mutation perpétuelle, liée au développement des conserves de légumes et poissons. Sous la houlette, notamment, des Lebossé, des centaines de Concarinois ont fréquenté ces lieux.*

Il y a déjà eu une enquête publique de déclassement de la rue Jean-Jacques ROUSSEAU du 21 août au 06 septembre 2007, avec un avis favorable du Commissaire-Enquêteur. Le propriétaire avait trouvé un acquéreur. Le projet n'a pas abouti, l'opération immobilière n'ayant pu arriver à terme (désengagement du groupe VINCI auprès de CROWN CORK COMPANY, propriétaire).

Depuis, la rue Jean Jacques Rousseau a été réaffectée à l'usage direct du public et est donc retombée dans le domaine public.

#### **CONTEXTE :**

En 2016, CROWN CORK COMPANY et NEXITY (futur acquéreur et aménageur) se sont tournés vers la ville pour accompagner le projet.

Comme en 2007, le projet immobilier prévoit des modifications d'accès et de circulation.

En effet, la rue Jean-Jacques ROUSSEAU est située entre les deux friches industrielles, objets de la vente.

La Ville de Concarneau a donné son accord sur le principe d'une cession de la rue Jean-Jacques Rousseau au nouveau promoteur . En échange, le promoteur réalisera une nouvelle voie, plus au Nord.

La nouvelle rue Jean-Jacques ROUSSEAU sera réalisée dans l'axe du rond-point de Kerandon pour créer une continuité entre la rue du 19 novembre et la rue Racine. Cette nouvelle voie sera rétrocédée à la Ville.

Le plan local d'urbanisme du 12 octobre 2007, toujours en vigueur à ce jour, confirme dans les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que dans le règlement graphique ce projet de création d'une nouvelle voie.

**OBJECTIF DE L'ENQUÊTE :**

L'enquête vise à déclasser la rue Jean-Jacques ROUSSEAU du Domaine Public.

Elle est comprise entre l'Avenue de la Gare ( à hauteur de la Boulangerie « Avellan » LE ROUX) et la rue VOLTAIRE. Cette rue ( longueur 120 ml, largeur 8 ml) a été classée dans le Domaine Public par Conseil Municipal en date du 20 octobre 1961 et dénommée le même jour.

Elle est aujourd'hui désaffectée depuis décembre 2016.

Ce déclassement doit permettre la cession et le transfert de la rue plus au Nord sur le site, et à terme, le re-classement dans le domaine public de la ville de Concarneau.

////////////////////////////////////

Rien ne peut s'opposer dans ces conditions au déclassement du Domaine Public communal de cette rue, telle qu'elle figure aux plans contenus dans le dossier.

Toutefois, conformément aux dispositions réglementaires, le déclassement ne pourra être prononcé par une délibération du Conseil Municipal qu'après enquête publique.



Arrêté temporaire n° 2017- 39

- ➤ Projet de déclassement du Domaine Public  
de la rue JEAN-JACQUES ROUSSEAU



LE MAIRE de la Ville de CONCARNEAU

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Voirie Routière, articles R 141-4 à R 141-10,

Vu le décret en date du 20 août 1976 relatif aux modalités de l'enquête publique concernant les voiries communales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 décembre 2016 sollicitant l'ouverture d'une enquête publique,

Considérant que la rue Jean-Jacques ROUSSEAU n'est pas une voie de passage en continu ni indispensable à un plan de circulation global à cet endroit,

Considérant que la rue Jean-Jacques ROUSSEAU est située entre deux entités foncières non bâties acquises par Nexity en lieu et place de l'Usine Crown Cork Emballage France S.A.S.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

Le projet ci-dessus visé sera soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le décret 89-631 du 04 septembre 1989.

Le dossier sera, en conséquence, déposé à la Mairie, Place de l'Hôtel de Ville à Concarneau (29900), pendant dix-sept jours, du 27 février 2017 à 14 h au 15 mars 2017 à 17 h.

Un avis au public sera publié dans les journaux locaux, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit au plus tard le 12 février 2017 et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché à la Mairie Centrale, dans les Mairies Annexes de Beuzec-Conq et de Lanriec, sur le site internet de la commune et sur place. Ces publicités seront justifiées par un certificat du Maire.

Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête.

### ARTICLE 2

Madame Karine FAUCONIER est nommée Commissaire-Enquêteur et procédera en cette qualité, à l'enquête, conformément aux dispositions ci-dessus prescrites.

### ARTICLE 3

La Commissaire-Enquêteur devra revêtir de sa signature toutes les pièces établies en vue de l'enquête.

#### ARTICLE 4

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la Commissaire-Enquêteur, seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, du dossier aux heures et jours habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le 27 février 2017 : à compter de 14h) et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit, en mairie au nom de la commissaire enquêteur.

Les observations pourront aussi parvenir à la Commissaire-Enquêteur par mail à l'adresse suivante : [urbanisme@concarneau.fr](mailto:urbanisme@concarneau.fr).

#### ARTICLE 5

La Commissaire-Enquêteur sera présente en mairie aux dates et heures suivantes :

- 1<sup>ère</sup> permanence : lundi 27 février 2017 de 14 h à 17 h
- 2<sup>ème</sup> permanence : jeudi 09 mars 2017 de 9 h à 12 h
- 3<sup>ème</sup> permanence : mercredi 15 mars 2017 de 14 h à 17 h

Elle recevra les observations des tiers intéressés et les consignera au procès-verbal.

#### ARTICLE 6

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par la Commissaire-Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de CONCARNEAU le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées de la Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Titre I de la Loi du 17 juillet 1978.

#### ARTICLE 7

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur les résultats de l'enquête et à se prononcer sur le déclassement de cette rue.

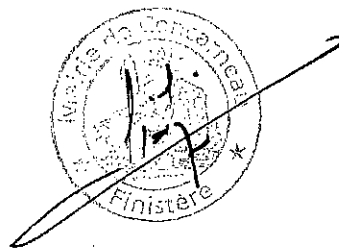
S'il décide de passer outre aux observations présentées ou aux conclusions défavorables de la Commissaire Enquêteur, sa délibération devra être motivée.

#### ARTICLE 8

Monsieur le Directeur Général des Services, les Services Municipaux concernés (Foncier, Techniques, Finances) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A CONCARNEAU le 01 FEV. 2017

Le Maire,  
Monsieur André FIDELIN



Transmis au contrôle de légalité le :  
Publication par voie d'affichage :  
du au



Envoyé en préfecture le 14/12/2016

Reçu en préfecture le 14/12/2016

Affiché le **12 DEC. 2016**

ID : 029-212900393-20161208-2016\_124-DE



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 8 décembre 2016

Délibération n° 2016-124

**Date de la convocation :**  
29 novembre 2016

**Délibération rendue**

**exécutoire :**

Publication par voie  
d'affichage du :  
12 décembre 2016 au 12  
février 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

**Secrétaire de séance :**  
M Philippe HENNON

Le procès-verbal de la séance  
du 3 novembre 2016 est  
adopté par 32 voix pour et 1  
abstention (Mme Le Meur M).

L'an deux mil seize, le jeudi 8 décembre à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 29 novembre s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

**Étaient présents :**

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, Mme Baqué Maguy, M Besombes François, Mme Talbot Marie, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Nicolas Alain, M Allot Yann, Mme Razer Josette, M Bigot Marc, M Hennion Philippe, M Mallejacq Eric, Mme Le Nouène Marie-Christine, M Robin Fabrice, Mme Guillou Valérie, Mme Marrec Sonia, M Stéphan Jean-Paul, Mme Pezenec Andrée, Mme Creton Françoise, Mme Duigou Jacqueline, Mme Le Meur Gaël, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, M Le Bras Antony, M Bonneau Pierre-François, Mme Le Meur Marie.

**Pouvoirs :**

Mme Boidin Laëtitia donne pouvoir à Mme Le Nouène Marie-Christine  
Mme Cremers Annie donne pouvoir à M Calvarin Xavier  
Mme Ahajri Nadia donne pouvoir à M Nicolas Alain  
M Auffret Julien donne pouvoir à M Besombes François  
Mme Jan Marianne donne pouvoir à M Drouglazet Claude

**Objet :**

**Déclassement du domaine public  
Ouverture d'enquête publique  
Rue Jean-Jacques Rousseau**

M Marc Bigot, Adjoint au Maire expose :

Dans le cadre d'un projet immobilier du groupe NEXITY en lieu et place de l'usine CROWN CORK EMBALLAGE FRANCE SAS, diverses modifications d'accès et de circulation ont été présentées à la commune, transformant la configuration foncière actuelle.

En effet, le projet présenté englobe la rue Jean-Jacques Rousseau comprise entre les deux grandes parcelles aujourd'hui non bâties qui appartenaient à l'usine. Le nouveau site ainsi créé fait apparaître la cohérence de déplacer la rue Jean-Jacques Rousseau plus au Nord, dans l'axe du giratoire situé Avenue de la Gare en créant ainsi une continuité avec la rue du 19 novembre menant au quartier de Kerandon et la rue Racine.

Ce déplacement participera aussi à la rénovation du quartier de Kerandon pour permettre une ouverture du quartier sur l'avenue de la Gare.

Dès lors, il revient au conseil municipal de se prononcer sur le déclassement de la Rue Jean-Jacques Rousseau, comprise entre l'avenue de la Gare (à hauteur de la boulangerie « Avellan » Le Roux) et la rue Voltaire. Cette rue (longueur 120 m, largeur 8 m) a été classée dans le domaine public par conseil municipal en date du 20 octobre 1961 et dénommée le même jour.

Il faut ajouter que cette rue est peu empruntée par les automobilistes et sert principalement à du stationnement.

La désaffectation du bien devant intervenir avant toute décision de déclassement, en cas d'accord de notre conseil ce jour, la rue sera désaffectée par l'installation d'obstacles interdisant son accès.

Le transfert de la rue Jean-Jacques Rousseau dans le domaine privé de la commune permettra d'engager avec NEXITY les négociations sur les conditions de création de la nouvelle rue Jean-Jacques Rousseau et les différents aménagements concernant les accès et la circulation sur le site.

Envoyé en préfecture le 14/12/2016  
Reçu en préfecture le 14/12/2016  
Affiché le **12 DEC. 2016**  
ID : 029-212900393-20161208-2016\_124-DE

Je vous invite donc à bien vouloir décider d'ouvrir, dans un premier temps, une enquête publique de déclassement. Un commissaire enquêteur devra être désigné pour l'organisation de cette enquête, qui aura lieu en mairie au premier trimestre 2017, pour une durée légale de quinze jours.

Le conseil municipal se prononcera à nouveau sur ce dossier après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 30 voix **POUR**  
3 **ABSTENTIONS** (Mmes Le Meur G, Le Meur M, M Bonneau)

- décide l'ouverture d'une enquête publique de déclassement,
- autorise le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de celle-ci.

À Concarneau, le 14 décembre 2016

Le Maire,  
André FIDELIN

